

TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
N° 702/Agri.1
OBJET:
Pièces périodiques.-

Kigali, le 22 mars 1948.-

*M. Gallet. - pour expédition
carrée. -*

IMPORTANT.

Ridout



Monsieur l'Administrateur Territorial,
Monsieur l'Agronomie,
Monsieur l'Agronomie-Adjoint,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur le Chef de l'Agriculture et moi-même sommes amenés à constater qu'actuellement des rapports mensuels du personnel du Service de l'Agriculture ainsi que des rapports trimestriels du Territoire sont indifféremment envoyés directement à l'un d'entre nous; d'autres passent simplement sous mon couvert.-

Cette manière d'agir offre de sérieux inconvénients et ne peut causer que des perturbations pour la bonne marche du service. En conséquence je vous prie désormais de m'envoyer directement et indistinctement tous les rapports définis ci-dessus. Les exemplaires destinés au Chef du Service seront acheminés par mes soins.-

Je saisiss l'occasion offerte pour vous rappeler qu'il convient:

- 1° D'uniformiser la présentation des pièces périodiques agricoles en s'inspirant strictement de toutes les instructions qui s'y rapportent et de la compléter par tous les renseignements exigés;
- 2° De veiller à la ponctualité de la fourniture. Trop de retards ont été jusqu'ici constatés.-

Je vous serais obligé de veiller à ce que cette carence prenne fin.-

Le Résident du Ruanda, G.SANDRART,
sé/: G.SANDRART.-

A Monsieur l'Administrateur Territorial
à
KIGALI.-